



Communiqué de presse

Mercredi 25 Mars 2020

CORONAVIRUS : L'OFB MOBILISÉ ET SOLIDAIRE* SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL

Dans un contexte de crise sanitaire inédite et de confinement, l'établissement s'organise pour continuer à préserver la biodiversité, tout en garantissant la santé et la sécurité de ses personnels et des usagers.

À cet égard, les interventions sur le terrain ont été prioritaires en fonction des enjeux et des urgences, parmi lesquelles figurent notamment la gestion des pollutions importantes et des autres atteintes graves à la biodiversité, les constats de dommages potentiellement causés par le loup ou par l'ours ou la surveillance et la police sanitaires de la faune sauvage (grippe aviaire et peste porcine africaine, par exemple). Les interventions programmées et non urgentes ont été reportées, y compris en matière de police de l'environnement.

Par ailleurs, les services de l'OFB se tiennent à la disposition des préfets et des procureurs pour contribuer à mettre en œuvre les priorités qu'ils déterminent sur leurs territoires de compétence, dans la limite de leurs prérogatives.

C'est ainsi que des équipes d'inspecteurs de l'environnement ont été mobilisées pour renforcer les dispositifs de surveillance. Des patrouilles sont organisées afin de contribuer à faire respecter la réglementation en matière de confinement, en particulier en zone rurale. A cette occasion, elles constatent également des infractions au code de l'environnement.

Les cadres d'intervention ont été adaptés afin de respecter les consignes gouvernementales et pour limiter au maximum les risques pour les agents et pour les usagers. Ainsi, les autres personnels que ceux de terrain, dont les missions sont également indispensables au fonctionnement de l'Office, assurent leurs fonctions en télétravail depuis le début du confinement.

En cette période d'expression de la solidarité nationale, l'OFB reste mobilisé aux côtés des services de l'Etat.

***5000 masques issus des stocks de l'OFB ont été mis à disposition des autorités sanitaires et du personnel soignant.**

Établissement public de l'État créé le 1^{er} janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Contact presse

Florence Barreto : 06 98 61 74 85

Presse@ofb.gouv.fr

ofb@rumeurpublique.fr

Office français de la biodiversité

Pôle de Vincennes

« Le Nadar » Hall C - 5 Square Félix Nadar

94300 Vincennes

www.ofb.gouv.fr